

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCAL

DÉCISION

61-2025 Budget Principal M57 - Fongibilité des crédits

Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales instituant la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 ;

Vu la délibération n° 135-2023 du 11 juillet 2023 portant adoption de la nomenclature développée de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 027-2024 du 26 mars 2024 approuvant l'actualisation du règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Vu la délibération n° 046-2025 du 8 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du Budget Principal et autorisant le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les étapes budgétaires de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 011 et 68 et entre les opérations 2023 et 2025 afin d'ajuster la provision, non prévue au budget 2025 ;

DÉCIDE

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap	Sens	Nature	Libellé	Fonction / Service	Montant
011	Dépenses	62268	Autres honoraires, conseils	ONV	-6000.00€
68	Dépenses	6817	Dotations aux dépréciations	ONV	+6000.00€
Total					0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Opération	Sens	Article	Libellé	Diminution	Augmentation
2023	Dépenses	2315	Installation, matériels et outillages techniques (en cours)	-16 866.15€	+248 509.83€
2025	Dépenses	2315	Installation, matériels et outillages techniques (en cours)	+286 456.20€	+18 812.52€
TOTAL				303 322.35€	303 322.35€

Fait à Nyons, le 22 décembre 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/12/2025

Mise en ligne le : 22/12/2025